



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 31 janvier 2024

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal No 54/2023 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'160.-  
TTC pour un projet de renaturation de la rivière "La Promenthouse" sur le  
territoire du Golf-Club du Domaine Impérial**

Membres : **Mme Joanna Baird (1<sup>er</sup> membre) – Entente pranginoise**  
M. André Fischer – Entente pranginoise  
Mme Caroline Serafini – Alliance libérale de Prangins  
M. Lionel Christen – Alliance libérale de Prangins  
Mme Bettina Venezia – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers